



Servitude de manoeuvre et de passage

Par **SNIFFYE**, le **13/06/2022** à **21:49**

Nos nouveaux voisins ont fait des implantations sur notre servitude de manoeuvre réduisant considérablement notre droit de manoeuvre, en notifiant que notre droit de passage pour accéder à ce droit de manoeuvre n est que de 2,50m et rend impossible avec un véhicule d accéder à ce droit de manoeuvre pour rentrer devant notre maison.

Que pouvons-nous faire ?

Svp conseillez-nous.

Vous remerciant.

Cordialement

Par **youris**, le **14/06/2022** à **09:32**

bonjour,

que prévoit exactement votre titre de servitude de droit de passage sur le terrain de votre voisin (fonds servant) en ce qui concerne ses caractéristiques , tracé, largeur, utilisation...?

Salutations